Commune de Saintny-sûr-Seine - Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry - Canton d'Epinay-sous-Sénart

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 27 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION

21-07-2020

<u>DATE D'AFFICHAGE DE LA</u> <u>CONVOCATION</u>

21-07-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 20 VOTANTS : 28

<u>N° DE LA DÉLIBÉRATION</u> 2020-27-07 - **N°06**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

3 0 JUIL. 2020

L'an deux mille vingt, le vingt sept juillet à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, exceptionnellement à la salle Corot (haut), en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents:

Monsieur Patrick RAUSCHER, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Thierry SOULIER, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Mathilde MARQUES, Madame Karine PENDARIES, Monsieur Alain RINGEVAL, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Françoise BEAUGUET, Madame Malvina PIN, Monsieur Jocelyn MAZOYON, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Martine DELIERE, Monsieur Arnaud DELIERE, Madame Fanny AUBRY, Monsieur Sébastien DIAZ

Absents représentés :

M. HERSCHKORN	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme DENECE	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme MARINHO	donne pouvoir à	M. RAUSCHER
M. LARGEAU	donne pouvoir à	Mme
PENDARIES		C C
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. RINGEWAL
Mme MAHE	donne pouvoir à	M. DUBERGER
M. AZEVEDO	donne pouvoir à	Mme DELIERE
Mme DUCROQUET	donne pouvoir à	Mme AUBRY

Absent non représenté :

Monsieur Laurent VIALANEIX

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

OBJET: ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

OBJET: ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Sur proposition de Monsieur VENTALON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

VU l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires organisé le 27 juillet 2020 ;

VU l'avis de la commission « Finances » réunie le 20 juillet 2020 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 07 voix CONTRE (Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE, Mme AUBRY, Mme DUCROQUET, M. AZEVEDO, M. DELIERE et M. DIAZ) ;

DECIDE de voter le Budget Primitif 2020 de la commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres;
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations qui figurent dans les annexes budgétaires ;

ADOPTE le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 comme il suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	5 348 986,96 €	5 348 986,96 €
Section Investissement	2 280 678,26 €	2 280 678,26 €
TOTAL	7 629 665,26 €	7 629 665,26 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 27 juillet 2020

Le Maire

Patrick RAUSCHER